

Cette fiche d'information a été conçue **sous l'égide de la Société Française de Chirurgie Plastique Reconstructrice et Esthétique (SOF.CPRE)** comme un complément à votre consultation, pour tenter de répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser concernant le risque de **complications infectieuses**.

Le but de ce document est de vous apporter tous les éléments d'information nécessaires et indispensables pour vous permettre de prendre votre décision dans les meilleures conditions.

Le risque «zéro» est impossible à envisager dans les suites de toute intervention chirurgicale. Les interventions de Chirurgie Plastique, Reconstructrice et Esthétique ne sont donc pas exemptes d'un risque d'infection. Ce risque est souvent lié à la complexité des procédures chirurgicales modernes, mais aussi au terrain de certain(e)s patient(e)s, leurs antécédents, et/ou leurs conditions de vie.

Mais ce risque doit être limité au maximum et tendre vers «zéro» grâce à des mesures de prévention indispensables.

Ces mesures concernent d'une part des conseils adaptés à chaque patient(e), et d'autre part les recommandations professionnelles qui suivent des consensus et des protocoles pour chaque intervention, conformes aux règles scientifiques des sociétés savantes et aux normes réglementaires.

Si ce risque se réalise toutefois, des règles précises et strictes de prise en charge et de traitement de ces complications infectieuses, selon des protocoles issus de l'expérience et des études scientifiques, doivent permettre une guérison sans séquelles.

Votre chirurgien et l'équipe opératoire mettront tout en oeuvre, avec votre contribution, pour prévenir ces complications, et en cas de survenue éventuelle pour les traiter efficacement.

## LA PREVENTION :

1. Pour une bonne maîtrise, la prévention demande une participation claire et active des patient(e)s.

- Lors de la consultation auprès du chirurgien :

. Signaler tout antécédent de maladies, de troubles infectieux ou métaboliques (diabète...)

. Signaler tout traitement en cours ou à venir (traitements immunosuppresseurs...)

. Signaler toute allergie, notamment à certains antibiotiques

## - Avant et lors de l'hospitalisation :

. Suivre scrupuleusement les prescriptions en matière de douche(s) préopératoires et d'épilation (jamais de rasage : tonte et crème épilatoire)

. Signaler tout évènement de santé, même bénin (affection ORL, infection urinaire, maladie de peau...)

## 2. La prévention lors de l'acte chirurgical :

- Elle est régie par des règles précises répondant aux recommandations scientifiques, validées par les Comités de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) de chaque établissement de santé

- Elle est du ressort de l'équipe opératoire (Chirurgien, Anesthésiste, personnel infirmier...) et comprend :

. La préparation du champ opératoire

. L'Antibioprophylaxie :

. Suivant le type d'intervention et en accord avec les recommandations scientifiques de la spécialité de CPRE, un antibiotique est administré par voie veineuse en salle d'opération avant le début de l'acte chirurgical

. Elle tient compte des antécédents et du terrain de chaque patient

. Elle n'est habituellement pas prolongée une fois l'opération terminée, sauf à de rares exceptions lors d'interventions particulières, de terrains fragilisés ou en raison de constatations spéciales durant l'opération.

**LA GESTION DES SUITES OPERATOIRES** : bien conduite elle permet un traitement efficace en cas de complication

1. Lors de la sortie de l'établissement de santé, des prescriptions et des consignes post-opératoires sont remises au patient :

- Médicaments, Pansements ...

- Consignes à l'équipe de soins qui prendra en charge les soins à domicile (médecins traitants, infirmières...)

2. Une surveillance de signes cliniques est prescrite :

- Douleurs inhabituelles, signes locaux d'inflammation, température ...

- Ecoulements dans les pansements, etc

**3. Au moindre doute : un appel et un retour sans tarder vers le chirurgien est absolument indispensable**

**Sans nier les compétences des médecins traitants, le chirurgien qui a réalisé l'intervention est le plus à même de pouvoir mettre en route les traitements (médicamenteux et/ou chirurgicaux) adaptés à chaque cas**

Par ailleurs, il ne faut pas prendre un traitement antibiotique sans avoir la preuve clinique et/ou biologique d'une infection (perturbations des analyses sanguines) et surtout avant d'avoir réalisé un prélèvement qui sera effectué par le chirurgien dans des conditions précises.